

MONTHIEUX Yves (1960 - 1990) Gendarme

• **Éléments biographiques :**

Né le 2 mars 1960 à **Fort-de-France** (Martinique)
Père de 2 enfants

• **Carrière militaire et campagnes :**

Appelé à servir sous les drapeaux le 3 septembre 1979, en tant que volontaire pour un appel avancé, à l'issue de ses classes, le 5 février 1980, Yves Monthieux est affecté au centre d'instruction des gendarmes auxiliaires (CIGA) d'**Auxerre** (89) où il sert jusqu'au 24 janvier 1981. Après avoir souscrit un engagement dans la gendarmerie le 5 janvier 1981 il intègre l'école préparatoire de gendarmerie (EPG) de **Chaumont** (52) le 10 février 1981.

Nommé gendarme le 24 juillet 1981, il est affecté en Ile-de-France où il sert à la brigade d'**Epinay-sur-Seine** (93), avant de rejoindre, le 13 février 1984, la brigade motorisée (Bmo) de **Corbeil** (91), en tant qu'agent de la circulation routière.

Le 31 décembre 1985, il rejoint la Légion de gendarmerie des Antilles et de la Guyane où il sert au groupement de la Martinique en tant que motocycliste à la brigade motorisée du **Lamentin** (972).

Le 18 mars 1990, au cours d'un service de police route, ayant constaté la dangerosité de dépassements successifs effectués par un automobiliste franchissant la ligne continue, il quitte son poste fixe d'observation et se place sur la chaussée d'où il procède aux signaux réglementaires afin d'inviter l'auteur de ces infractions routières à s'arrêter.

Refusant d'obtempérer le conducteur du véhicule, un coupé sport, accélère et percute délibérément le gendarme Monthieux. En dépit des soins intensifs qui lui sont pratiqués au CHU de **Fort-de-France** (972) ce jeune sous-officier, père de 2 enfants en bas-âge, décède le jour même. Le conducteur est condamné à 8 ans de réclusion criminelle pour homicide volontaire.

• **Décorations et citations :**

Le gendarme Monthieux s'est vu attribuer la médaille militaire à titre posthume le 20 mai 1990.

Cette fiche biographique a été rédigée à partir de documents identifiés et consultés dans les archives du Service historique de la Défense (SHD) sur les sites de Vincennes, Caen (DAVCC) et Pau (CAPM). Les archives des Département et Régions d'Outre-mer et celles de Collectivités d'Outre-mer ont également été mobilisées. Parfois lacunaires, ces sources écrites indispensables pour le travail de l'historien peuvent toutefois présenter des données contradictoires. Il peut en résulter des différences d'orthographe (noms et lieux) et de dates qui seront précisées en notes de bas de page.
